

Nos Permis



Permis BE



Permis A2



Permis A1



Permis C



Permis C1



Permis CE



Permis B(78)



Code en salle

Nos Formations



Code en ligne



B96



AM (BSR)



125 cm3



Passerelle
vers A

Nos CACES



CACES® R489
CAT 1/3/5



CACES® R490

Nos coordonnées :

Adresse : RN96 chemin du concasseur 13860 Peyrolles-En-Provence

Mails : luberon.ecoledeconduite@gmail.com - secretariat.luberon@gmail.com

Téléphone : 06.70.89.25.44

DEVIS FORMATION VTC INITIALE

Démarches administratives – ATTENTION : Il vous appartient de constituer et finaliser votre dossier. Celui-ci devra être prêt et complet avant votre arrivée en formation !

990.00 € Net

Prestation :

➤ **7 jours de formation**

Lieu : RN 96 Chemin du Concasseur, 13860

Peyrolles-en-Provence

TVA non applicable de L'article 261 du CGI

Païement : Il vous appartient de **choisir le mode de financement** de votre formation. Cependant, le règlement devra être effectué avant votre entrée en formation.

Pièce à fournir :

- Une copie recto verso de votre carte professionnelle.



SITE INTERNET

Nos formations sont finançables par :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche>



Nous attirons votre attention sur le fait que

À la suite de nombreuses annulations survenues en amont des actions de formation, nous vous informons que toute formation annulée, en dehors des délais des conditions générales de vente et/ou de l'absence du candidat dès le premier jour de la formation, sera facturée.

PLANNING VTC INITIALE - 2026

Juin	1 er Juin au 28 Juin 2026
Octobre	26 Octobre au 3 Novembre 2026

PROGRAMME DE FORMATION

Durée : 7 jours + 5h FAD soit 54 heures de formation, accompagnement personnalisé sur examen blanc jusqu'à l'examen.

Mode de formation : dispensé en présentiel au sein d'un centre de formation agréé en application de l'[article R. 3120-9 du code des transports](#) / suivi personnalisé en distanciel

Lieu de formation : Luberon Ecole de Conduite, 13 Peyrolles en Provence

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances demandées pour présenter l'examen de chauffeur VTC.

PREREQUIS / PUBLIC

Pour se présenter à l'examen :

- Être titulaire du permis B non probatoire en cours de validité,
- Ne pas avoir fait l'objet d'un retrait dans les 10 ans, de la carte VTC, ou TAXI ou VMDTR,
- Ne pas avoir fait l'objet d'une exclusion pour fraude sur les 5 ans, à l'examen VTC, ou TAXI ou VMDTR.

Pour l'obtention de la carte professionnelle :

- Ne pas avoir d'inscription au casier judiciaire n°2 incompatible à l'exercice de cette profession,
- Être reconnu apte à cette profession par un médecin agréé par la préfecture de votre domicile pour l'obtention de la carte

PEDAGOGIE

- Apports conceptuels et méthodologiques
- Questionnement pour favoriser la réflexion collective et individuelle
- Travail en groupe pour la rédaction du programme pédagogique

EVALUATION

➤ Pédagogique :

- Une évaluation initiale et une évaluation finale sous forme de QCM pendant la formation présentielle.
- Evaluations formatives sous forme de QCM (examen blanc) avec correction distancielle à raison d'une par semaine. Autocorrection hebdomadaire accompagnée d'une séance collective.

➤ Administrative : fonctionnement et déroulement de la formation

CONTENU / PROGRAMME DE FORMATION

- Droit du transport public particulier de personnes et prévention des discriminations sexuelles et sexistes
- Gestion
- Sécurité routière
- Français
- Anglais
- Développement commercial
- Réglementation nationale spécifique à l'activité de voiture de transport avec chauffeur,
- Préparation à l'examen pratique, documents contractuels, savoir-faire VTC et audit de conduite.

METHODOLOGIE PEDAGOGIQUE APPLIQUEE

- Méthode active avec apprentissage par participation combinée à méthode plus magistrale pour l'apport théorique,
- Fourniture d'un support pédagogique adapté mis en jour en flux tendu,
- Fourniture de QCM (examen blanc) dématérialisé ainsi que les corrections suivant un calendrier structuré,
- Mise en situation pratique sur véhicule « VTC école »

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Qualification / Epreuves enseignées	A	B	C	D	E	F(v)	G(v)	Pratique
Carte pro de VTC de plus de 5 ans	X		X			X	X	X
Diplôme de niveau sup eu égal au niveau 3		X		X	X			
Titulaire TP ESCR ou Bépécaser	X		X				X	X

Conformément à l'arrêté du 6 avril 2017 relatif à l'agrément des centres de formation VTC.

LA FORMATION COMPREND

- Les cours théoriques et pratiques en présentiel sur le site de Peyrolles en Provence
- Les supports de cours, les examens blancs sous forme de QCM, la correction,
- Une assistance téléphonique jusqu'à l'examen,
- Le véhicule « Ecole VTC » pour une présentation à l'examen.

LES ELEMENTS SUIVANTS SONT A VOTRE CHARGE

- L'inscription et les droits d'inscription à l'examen auprès de la CMAR.
- La visite médicale.
- Les leçons de conduite éventuelles en suppléments.
- La location de la voiture « VTC école » en cas de second passage « pratiques » et plus.